

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2020

\*\*\*\*\*

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Stéphanie BOUCHARD	Maire	X			Pierre BEAU	CM	X		
Nicolas ROLLAND	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X		
Jean-Paul COMBE	Adj		X		Christine DAVAL	CM	X		
Karine DERORY	Adj	X			Sandrine BLANCHARD- DELAIGUE	CM	X		
Marie-France DAVAL	Adj	X			Jennifer MICHALET	CM		X	
Ludovic POYET	CM	X			Anthony VIGNON	CM	X		
Irène CARRERAS	CM	X			René BONFILS	CM	X		
Antoine GUIRAUD	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Monsieur ROLLAND Nicolas				
M. COMBE Jean-Paul donne pouvoir à M. ROLLAND Nicolas									
Mme MICHALET Jennifer donne pouvoir à M. AUBERT Jean									
Sur Convocation du Maire en date du 02/09/2020									

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 est adopté par à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- Restauration intérieure de l'Eglise St André – lancement de l'appel d'offre
- Restauration intérieure de l'Eglise St André – demande de subventions
- Réaménagement de voirie sur la Route de St Georges – contrat de maîtrise d'œuvre
- Approbation du programme Voirie 2021 exécuté par Loire Forez Agglomération – Rue des Rives du Lignon
- Transport scolaire 2019-2020 : remboursement aux familles
- Service Civique
- Subventions aux Associations
- Divers

### LANCEMENT DE CONSULTATION

#### RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE

Madame le Maire propose au conseil municipal de lancer la consultation relative aux travaux de Restauration intérieure de l'Eglise St André sous la forme d'une procédure adaptée ouverte suivant les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publiques.

Il s'agit d'un marché ordinaire, et les prestations sont réparties en 4 lots :

LOT 1 : MACONNERIES – INSTALLATIONS DE CHANTIER

LOT 2 : RESTAURATION DES DECORS PEINTS

LOT 3 : MENUISERIE – EBENISTERIE

LOT 4 : ELECTRICITE

Chaque lot fera l'objet d'un marché et les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Le dossier de consultation des entreprises sera disponible sur le site internet du département de la Loire <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Les offres devront être déposées sur le site internet <http://www.loire.fr/e-marchespublics> avant le vendredi 16 octobre 2020 à 12 H.

Le Critères de jugement des offres sont :

**1 – Prix des prestations : 40 %**

Support d'analyse : décomposition du prix global forfaitaire (D. P. G. F.) (document contractuel).

Ce critère sera analysé à partir du montant total en € H.T. de la D.P.G.F

**Le prix : une note de 0 à 20 points sera attribuée et pondérée à (40%)**

Il est noté selon la formule suivante :

$$N_i = 20 \times (\text{Min}(P) / P_i)$$

$N_i$  : note de l'entreprise  $i$ , arrondie à 2 décimales

**Min P** : Offre la moins-disante sur un lot (hors prix anormalement bas et offres non classées)

$P_i$  : Prix de l'offre de l'entreprise ( $i$ )

**2 – La valeur technique**

**Une note de 0 à 20 points sera attribuée et pondérée à (60%)**

Support d'analyse : Mémoire justificatif remise par le candidat dans son pli

Un cadre de mémoire justificatif est fourni en annexe du présent règlement, le candidat pourra remplir directement ce cadre, ou présenter un mémoire justificatif qui reprendre dans l'ordre les points et les intitulés précis des sou-critères définis ci-dessous

Elle est notée sur 20 points.

- 1) Contact au sein de l'entreprise pour l'exécution de la prestation concernée (2 points)
- 2) Organisation humain et matérielle envisagée pour l'exécution des prestations du présent chantier (5 points)
- 3) description du mode opératoire pour réaliser le chantier (8 points)
- 4) moyens mis en œuvre pour respecter les délais du chantier (5 points).

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats les mieux classés au regard des critères énoncés à l'article 7-2 du présent règlement de la consultation à l'issue d'une première analyse des offres recevables. Toutefois, le pouvoir adjudicateur de réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'estimatif de ces travaux s'élève à : 450 207.98 € HT

Où cet exposé,

après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

VALIDE les estimatifs d'un montant total de 450 207.98 € HT,

VALIDE les critères de jugement des offres,

VALIDE les 4 lots,

AUTORISE à l'unanimité son maire à lancer la consultation et signer toutes les pièces afférentes.

## RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ST ANDRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

(Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/053)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention avait déjà été sollicitée auprès du Département au titre de l'appel à partenariat « Patrimoine Pictural Protégé » et de la DRAC par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2018.

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler une demande de subvention concernant la totalité des travaux de restauration intérieure de l'Eglise St André.

En effet, ces travaux de restauration intérieure de l'église pourraient bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe Plan de relance par l'investissement 2020, au titre de la Dotation de Soutien d'investissement Local, de la Région, de la DRAC.

Madame le Maire propose de valider l'estimatif proposé par l'Architecte Georges GAGNAL d'un montant de :

1 - Maçonneries installations de chantier	: 64 553.90 €
2 - Restauration des décors peints	: 352 718.48 €
3 - Menuiserie - ébénisterie	: 19 067.32 €
4 - Electricité	: <u>13 868.28 €</u>
<b>Soit</b>	<b>450 207.98 € HT au total</b>

Madame le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel d'offres le 10 septembre 2020 et propose le début de cette restauration fin d'année 2020.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE la totalité de ces travaux

SOLLICITE une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe plan de relance par l'investissement 2020, de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local et auprès de la Région et de la DRAC ;

Dit que la dépense est prévue au budget 2020 et se poursuivra en 2021 au 2313.

AUTORISE son Maire à signer les pièces à intervenir

APPROUVE à l'unanimité.

## TRAVAUX ROUTE DE ST GEORGES RD 6 - REAMENAGEMENT DE VOIRIE

### Proposition de Mission de Maîtrise d'œuvre

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement de voirie pour la Route de St Georges RD 6 pour ce faire, Madame le Maire a sollicité le Bureau d'études Bruyères afin d'établir une proposition d'honoraires concernant la Mission de Maîtrise d'œuvre.

Cette mission de maîtrise d'œuvre comprendra une étude d'avant-projet (AVP), Etudes de projet (PRO), Assistance pour la passation de contrats de travaux (ACT), visa des études d'exécution (VISA), Direction de l'exécution de contrats de travaux (DET), ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC), Assistance lors des opérations de réception (AOR).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition du Bureau d'Etude Bruyères sur l'application d'un taux de 4.17% sur le montant prévisionnel des travaux de 300 000 €.

VALIDE le total de la mission de base est de 12 500 € HT.

Le marché est conclu à prix forfaitaire ferme, non révisable mais actualisable.

DEMANDE une subvention auprès du Département au titre de la sécurité routière.

### **TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2021**

#### **V6A Rue des Rives du Lignon**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de valider les travaux de voirie 2021 exécutés par Loire Forez Agglomération d'un montant estimatif global de 49 237.20 € TTC concernant les travaux de la Rue des Rives du Lignon.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ses travaux seront déduits de notre enveloppe LFA de voirie et éclairage public communale dont le montant annuel récurrent est de 55 909 € (à déduire l'annuité d'emprunt de plus de 3 300 €).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le programme de voirie 2021 concernant la Rue des Rives du Lignon pour un estimatif global de 49 237.20 € TTC, réalisé par Loire Forez Agglomération.

### **Transport Scolaire - RPI SAIL-SOUS-COUZAN/LEIGNEUX 2019-2020**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, depuis la création du RPI Sail-sous-Couzan – Leigneux, la commune a toujours participé à la fraction du coût du transport scolaire laissée à la charge des familles.

Le montant à la charge des familles pour l'année 2019/2020 était de 110 € par enfant.

La commune attendait de savoir le montant du remboursement que le département prévoyait concernant les deux mois où il n'y a pas eu de transports scolaires lié au COVID 19. Nous avons été informés très récemment qu'un montant de 22 € serait remboursé aux familles pour chaque enfant empruntant le transport scolaire.

Après discussion et en accord avec la commune de Leigneux, il est proposé que le montant reversé aux familles soit de 20 € par enfant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

DECIDE que la somme de 20 € par enfant sera remboursée aux familles résidant à Sail-sous-Couzan.

DIT que cette dépense sera inscrite au Budget 2020 imputé à l'article 678.

QUE le remboursement aux familles interviendra en septembre, octobre 2020.

## **OFFRE DE MISSION DE SERVICE CIVIQUE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un service civique volontaire sera présent pendant les temps de classe en complément et en appui des équipes enseignantes et participera à des projets et activités visant à développer auprès des enfants de maternelle de petite section au CM2 le goût des mots à travers le livre, l'écriture et l'oralité.

Cette mission sera d'une durée de 7 mois, 24 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'indemnisation de cette mission sera de 580.55 €. Il restera à la charge de la Commune un montant de 107.59 € par mois à régler à la Fédération Départementale.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique à intervenir.

Dit que les factures seront régler à l'article 6228.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** **REPARTITION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux différentes associations au titre de l'année 2020, à prélever sur la somme disponible à l'article 6574.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les subventions ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
La CLEF	500 €
Sapeurs-Pompiers	1 134 €
Comité des Fêtes	1 296 €
Boule des Places	80 €
Club des Loisirs	106 €
AS Couzan	405 €
Banque Alimentaire	540 €
Sou des Ecoles	1 260 €
Amicale du Personnel Communal	1 700 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, pour l'année 2020, l'attribution des subventions aux différentes associations sur les crédits inscrits à l'article 6574.

PRECISE que les demandes de subvention doivent impérativement être déposées avant le 28 février de chaque année.

## **ALARME INCENDIE DANS LE HALL D'ENTREE DE LA SALLE DES FÊTES**

Madame le maire présente au conseil municipal le devis concernant la fourniture et pose d'une alarme incendie dans le hall d'entrée de la salle des fêtes.

Pour cette réalisation, Madame le Maire propose à l'assemblée de devis de l'Entreprise GAYRAUD d'un montant HT de 3 490 €.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE son Maire à signer le devis d'un montant de 3 490 € HT, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

## **CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE C 157 APPARTENANT AUX CONSORTS MARCHAND A LA COMMUNE DE SAIL-SOUS-COUZAN**

Madame le Maire informe l'assemblée que la parcelle C 157 appartenant aux consorts MARCHAND parcelle longeant la rivière s'éboule dans le Lignon.

Compte tenu du montant estimatif élevé de ces travaux de remise en état de cette parcelle, Madame le Maire propose à l'assemblée, la cession à titre gratuit de la parcelle C 157 lieu-dit Marency, d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts MARCHAND au profit de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un acte administratif de cession sera établi entre les consorts MARCHAND au profit de la commune.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE à l'unanimité son Maire, à signer l'acte administratif ainsi que tous les documents afférents à cette cession.

## LISTE ELECTORALE

Cette délibération annule et remplace celle du 4 juin 2020 n°2020/025

Vu le Code Electoral, et notamment l'article L17,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où cet exposé,  
après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité de ses membres :

RAPPELLE la composition de la commission administrative de révision des Listes Electorales :  
Mme Irène CARRERAS, élue, Monsieur Louis BOUCHET (représentant du Président du Tribunal  
de Grande Instance), propose de désigner Monsieur Ludovic BUISSON en qualité de délégué du  
Préfet.

DECIDE d'adjoindre trois membres suppléants à la commission : Pierre BEAU, René BONFILS,  
Ludovic POYET.

Ont signé au registre tous les membres présents,  
CERTIFIE,  
Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 9 septembre 2020

Le Maire,  
Stéphanie BOUCHARD

